



Ville de la Colle sur Loup

N°AM/2025/0424

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
CEREMONIE PATRIOTIQUE
DU 14 JUILLET**

Place Eugène SUE / Monument aux Morts

Mardi 14 Juillet 2026

Certifié exécutoire compte tenu de :

La publication sur le site internet de la ville en date du : 26/06/2026

Le Maire de la Commune de la Colle-Sur-Loup,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L.2212.1 à L.2212.4, L.2213.1 et L.2213.2,

Vu la loi modifiée du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.441.1 et R.417.10, relatifs au stationnement des véhicules et de la circulation dans l'agglomération,

Considérant la demande de Monsieur Alexandre Van den Bulcke, Adjoint Délégué aux et aux actions mémorielles, d'organiser la cérémonie patriotique du 14 juillet, Place Eugène Sue autour du monument aux morts, le Mardi 14 Juillet 2026 à 18h30,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité durant la cérémonie patriotique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite le temps de la manifestation, Place Eugène Sue autour du monument aux morts, le Mardi 14 Juillet 2026 de 18h30 à 19h00.

ARTICLE 2 : Une déviation de la circulation sera installée par la Police Municipale, le temps de la cérémonie patriotique, comme suit :

- Boulevard Général Leclerc en direction du Rond-Point du Père Bernart.

ARTICLE 3 : Le libre passage sera laissé aux véhicules de lutte contre l'incendie, à la Police, à la Gendarmerie, EDF-GDF.

N°AM/2025/0424

ARTICLE 4 : Tous les véhicules en stationnement gênant en infraction au présent arrêté municipal seront mis en fourrière par le Garage TSTV de Cagnes-sur-Mer aux frais du propriétaire.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Capitaine de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve-Loubet
- Monsieur le Chef de centre des sapeurs-pompiers de Cagnes-Sur-Mer
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- Monsieur le Responsable des Services Techniques
- Madame la Directrice Générale des services

ARTICLE 5 : Le présent acte, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication soit par voie postale soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Fait à la Colle-sur-Loup, le 26/06/2026

Jean-Bernard MION,
Maire de La Colle-sur-Loup
Vice-président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Nature de la manifestation :

- ☐ Préparation et vente de denrées alimentaires
- ☐ Concert ou spectacle
- ☐ Bal
- ☐ Vente et distribution de boissons
- ☒ Manifestation protocolaire

Programme de la manifestation et animations :

Fiche du déroulé jointe

Utilisation du domaine public (joindre arrêté(s)) :

- Neutralisation du stationnement : ☐ Oui ☐ Non
Déviation de la circulation : ☐ Oui ☐ Non
Occupation du domaine public : ☒ Oui ☐ Non

Service de sécurité :

- ☒ Police Municipale – Arrêté municipal règlementant la circulation
- ☐ Voir avec la Police Municipale et Monsieur le Maire s'ils souhaitent embaucher des vigiles ?

Besoin en matériel (voir la fiche de demande de matériel)

- | | | |
|--|-------|----------------------|
| x Pupitre + bandeau | | Service événementiel |
| ☐ Drapeaux | | Service événementiel |
| ☐ Tables | Qté : | Nathalie LEROY |
| ☐ Chaises | Qté : | Service technique |
| X Barnum + parasol | Qté : | Service technique |
| ☒ Barrières | Qté : | Service technique |
| x Sonorisation (sono + micros) | | Service événementiel |
| ☐ Place assise réservée
(joindre le listing) | Qté : | |
| ☐ Place de stationnement
réservée | Qté : | |
| ☐ Eau | | |
| ☐ Electricité (.... KVA) | | |

☒ Invitation à réaliser + bandeau – **service communication**

☒ Invitation à envoyer - **direction générale**

☒ Communication sur réseaux sociaux + site web + affichage dans les quartiers – **service communication**

☒ Commande de la gerbe à livrer 30 minutes avant la cérémonie– **direction générale**

☒ Nettoyage abords du monument aux morts– **service techniques**

SERVICES CONCERNÉS

Réservé à l'administration

- ☒ Administration générale
- ☒ Protocole
- ☐ EPIC Office de Tourisme
- ☐ Comité des Fêtes
- ☒ Événementiel
- ☒ Communication
- ☒ Services Techniques
- ☒ Police Municipale
- ☐ Cuisine centrale
- ☐ Jeunesse / scolaire
- ☐ Crèches
- ☐ CCAS
- ☐ État-Civil
- ☐ Sports
- ☐ Ressources Humaines
- ☐ Commande publique
- ☐ Comptabilité
- ☐ Urbanisme / juridique

Validée par :

La Directrice Générale des Services

Date, signature :

Elus en charge de la manifestation :

Date, signature :

- Mme TOURIAN
- M. MIZRAHI

☐ Autres demandes :

Remarque : /

NOM DE LA MANIFESTATION :

FETE NATIONALE

DESCRIPTION DE LA
MANIFESTATION :

CEREMONIE DU 14 JUILLET 2024

18h30 -Rassemblement

Monument aux Morts Place Eugène SUE

LIEUX

DATE:

Mardi 14 Juillet 2026

HORAIRES DE LA MANIFESTATION :

Début :

18h30

Fin :

19h00

ORGANISATEUR :

☐ Association

☐ Particulier

☒ Commune

CONTACT ORGANISATEUR :

NOM du responsable :

Secrétariat du Maire et de la Direction Générale des
Services

En coordination avec l'événementiel

Téléphone :

04.93.32.42.06 -04.93.32.42.33

Mail

vquestier@mairie-lacollesurloup.

Mail :

[bhodyra@mairie-
lacollesurloup.fr](mailto:bhodyra@mairie-lacollesurloup.fr)

